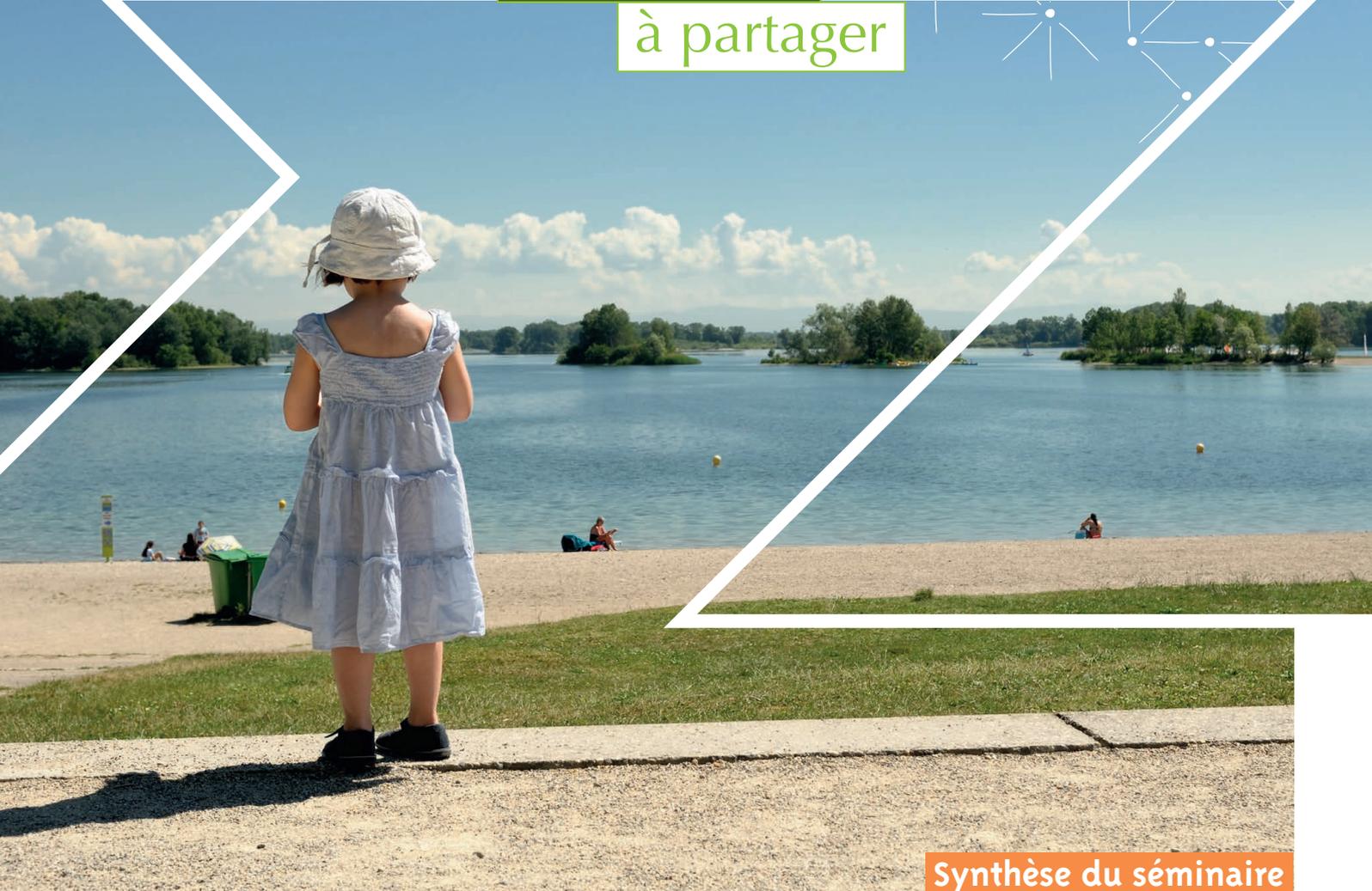


grand parc 2030

miribel jonage

ACTE I

Une vision
à partager



Synthèse du séminaire
du 25 septembre 2014

Les participants

Jérôme STURLA,
Président du SYMALIM
Conseiller communautaire Grand Lyon
Conseiller général du Rhône

Christophe QUINIOU,
1^{er} vice-Président du SYMALIM
Conseiller communautaire Grand Lyon

Christian BARDIN,
2^e vice-Président du SYMALIM
Adjoint au Maire de Beynost

Daniel MARTIN,
3^e vice-Président du SYMALIM
Conseiller général du Rhône
du canton de Monsols

Richard BRUMM,
4^e vice-Président du SYMALIM
Vice-Président du Grand Lyon

Pierre GOUBET,
5^e vice-Président du SYMALIM
Conseiller général de l'Ain
du canton de Miribel

Nathalie DESCOURS-JOUTARD,
6^e vice-Présidente du SYMALIM
Adjointe au Maire de Miribel

Armand MENZIKIAN,
7^e vice-Président du SYMALIM
Conseiller municipal de Vaulx-en-Velin

Irène BASSAND,
Conseillère municipale de Neyron

Patrick BATTISTA,
Maire de Nievroz

Danielle BOUCHARD,
Conseillère générale de l'Ain
du canton de Montluel

Martine CHALESSIN,
Conseillère municipale de Jonage

Gilbert-Luc DEVINAZ,
Adjoint au Maire de Villeurbanne

Benoît-Martin DORE,
Conseiller municipal de
Saint-Maurice de Beynost

Anne-Marie DUBOST,
Conseillère municipale de Meyzieu

Laurence FAUTRA,
Maire de Décines-Charpieu,
Conseillère communautaire Grand Lyon



Auréli GIRON,
Conseillère municipale de Miribel

Stéphane GOMEZ,
Conseiller général du Rhône
du canton de Vaulx-en-Velin

Pierre HEMON,
Conseiller communautaire Grand Lyon

Yvan HERZIG,
Conseiller municipal de
Saint-Maurice de Beynost

Bruno LOUSTALET,
Maire de Thil

Martine MAURICE,
Conseillère communautaire Grand Lyon

Michel PEREZ,
Conseiller municipal de Miribel

Virginie POULAIN,
Conseillère communautaire Grand Lyon

Anne REVEYRAND,
Adjointe au Maire de Villeurbanne

Bernard RIAS,
Délégué de la Mairie de Vaulx-en-Velin

Michel TAVERNIER,
Adjoint au Maire de Jons

André VINCENT,
Conseiller municipal de Neyron

Sylvie VIRICEL,
Maire de Miribel

Avec l'appui des techniciens suivants :

SYMALIM : **Anne MOIGNARD,**
Richard TRILLAT, Bérengère VITAL

Agence d'urbanisme : **Laurence BERNE,**
Olivier ROUSSEL, Didier BOUILLOT

Médiateur : **Claude COSTECHARREYRE**

Le déroulé du séminaire

Le séminaire
s'est organisé
en trois temps :

- Définir, à l'aide de mots et d'expressions, la vision que chacun a du Grand Parc à l'horizon 2030 ;
- Retour sur les travaux, conduits depuis 2010 par l'Agence d'Urbanisme pour le Symalim. Ce panorama des études a permis de situer le Grand Parc dans toutes ses composantes et à toutes les échelles qui le traversent ;
- Définir des orientations stratégiques (réflexion individuelle, puis travail en binôme et enfin par groupe de huit élus) autour des fonctions socles du Grand Parc : loisirs récréatifs et touristiques, préservation de l'eau et de l'environnement, dimension éducative et culturelle.

Les objectifs du séminaire

Ce séminaire a permis de dessiner les contours d'orientations décisives pour l'avenir du lieu, à travers la question des publics et de leur rôle, de l'inscription de cet équipement dans des logiques territoriales à plusieurs échelles et du ou des modèles économiques à imaginer pour répondre aux enjeux de développement dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint.



Grand Parc 2030 : construire une vision partagée

Façonné par le fleuve et la main de l'homme, le Grand Parc Miribel Jonage s'est affirmé, au fil du temps, comme un espace ressource majeur, un lieu unique réussissant à concilier des fonctions multiples et potentiellement antagonistes : la préservation de la ressource en eau potable, la protection et la valorisation du patrimoine naturel, la lutte contre les inondations et l'accueil des publics. Aujourd'hui, le Grand Parc n'est plus un îlot de verdure à la frange de l'agglomération lyonnaise. C'est un vaste espace de nature et de loisirs au cœur d'un écosystème territorial qui transcende les frontières du département du Rhône et de l'Ain. En cela, il constitue une véritable centralité dans un nouveau système métropolitain, interconnecté et multipolaire.

C'est aussi un espace laboratoire, où s'expérimentent des modes de faire, des manières originales de s'inscrire dans les évolutions urbaines et institutionnelles.

Fort de ces atouts et des opportunités qu'il recèle, le Grand Parc doit désormais tracer les chemins de son devenir et relever de nouveaux défis.

Plusieurs paramètres structurent la réflexion à conduire.

Les dynamiques territoriales à l'échelle métropolitaine positionnent le Grand Parc comme un espace d'interface, de mise en dialogue qu'il nous faut exploiter.

La montée en puissance de la « demande de nature », l'évolution des modes de vie, mais aussi les potentiels de développement touristique questionnent l'offre du Grand Parc et les relations qui s'établissent avec celles et ceux qui le fréquentent.

Le plan directeur 2005-2015, qui a guidé l'aménagement et le développement du parc arrive à son terme. L'enjeu est moins d'en bâtir un nouveau fondé sur une logique d'aménagements à réaliser que de fixer un cadre au développement et permettre ainsi à des initiatives et à des projets de s'y déployer.

Enfin, la diminution des ressources modifie l'équilibre financier et nous impose d'imaginer un nouveau modèle économique, cohérent avec les vocations du Grand Parc.

Pour mener cette réflexion et permettre à tous les nouveaux élus du Symalim de s'y associer pleinement, j'ai souhaité engager une démarche collaborative, structurée autour de temps forts.

Le séminaire Acte 1, qui s'est tenu le 25 septembre 2014, a inauguré cette démarche. Il nous a permis de s'accorder sur ce qui constitue l'ADN du Grand Parc, cette alchimie puisée dans l'histoire, enracinée dans le présent et porteuse de son devenir. Sur cette base, les premiers jalons d'une vision pour l'avenir du Grand Parc ont été posés et sont restitués dans ce document.

Il nous faut maintenant poursuivre la co-construction de ce projet, mobiliser les réseaux adéquats pour le faire comprendre, imaginer des actions pour lui donner forme. Avec toute l'ambition que l'on peut nourrir pour un espace comme le Grand Parc, qui n'appartient à personne en particulier mais dont nous sommes tous comptables du devenir.

Jérôme Sturla,
Président
du Symalim

Le Grand Parc : un espace ressource

Dans un contexte territorial qui se construit à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, le Grand Parc est un espace singulier, dont le rayonnement est appelé à s'intensifier. Laboratoire d'idées, d'actions et de partenariats innovants, il possède d'ores et déjà cette aptitude à rassembler et à susciter des coopérations. Autant de qualités qui doivent être renforcées dans l'avenir, car elles conditionnent la capacité du Grand Parc à être perçu comme un fédérateur et un acteur du « fait métropolitain ».



Les espaces de nature dans les grandes métropoles

Une analyse comparative d'une dizaine de parcs naturels situés au cœur ou aux portes de grandes capitales a permis de mieux connaître le rôle et la place de ces espaces dans les systèmes urbains métropolitains. Le Grand Parc Miribel Jonage entre pleinement dans cette configuration.

Les caractéristiques communes aux parcs naturels métropolitains :

- Des espaces stratégiques, qui font partie intégrante des politiques de développement des grandes métropoles européennes (environnement, social, économique)
- Des espaces gérés de manière concertée, où un rôle important est laissé à la conception et à la mise en œuvre de projets partagés associant usagers, partenaires publics et privés.
- Des espaces considérés comme des leviers pour construire une « ville nature » où milieux naturels et territoires urbains fonctionnent en interaction et en complémentarité.

Les mots ou expressions les plus choisis le 25 septembre 2014 par les élus du Symalim pour caractériser le Grand Parc



Un potentiel majeur de rayonnement métropolitain

Le Grand Parc Miribel Jonage apparaît bel et bien comme un espace d'exception. Les valeurs écologiques, naturelles, sociales, ludiques, qui lui sont associées, sa superficie également, le positionnent comme un des plus grands parcs métropolitains en Europe. Ces spécificités confèrent au Grand Parc Miribel Jonage une place à part et une valeur singulière dans l'aire métropolitaine lyonnaise. Elles exigent, en réponse, de fixer un cap ambitieux et exigeant, de bâtir un projet exemplaire et fédérateur.

atouts

- 3 000 000 d'habitants à moins d'une heure du Grand Parc Miribel Jonage
- Un espace emblématique de nature, gratuit à la portée du plus grand nombre (plus de 3,5 millions de visiteurs par an)
- Une composante essentielle de la trame verte et bleue métropolitaine
- L'eau et l'espace, éléments fondateurs et distinctifs

enjeux

- Faire du Grand Parc un « Porte-drapeau » de l'offre de loisirs-nature de l'aire métropolitaine
- Développer la desserte du Grand Parc pour créer davantage de liens entre les territoires et améliorer l'accessibilité pour le plus grand nombre
- Valoriser l'idée d'un bien commun, dont le destin est entre les mains de tous

Un espace d'interface, « agrafe » entre Rhône amont et Côtière de l'Ain

Le Grand Parc est au cœur d'un système territorial d'interface, zone de contact entre Dombes, plaine de Lyon, confluence Ain-Rhône et les deux canaux de Miribel et de Jonage. Il est aussi l'expression d'un partenariat gagnant/gagnant entre collectivités du Rhône amont et de la Côtière de l'Ain, à travers des projets et des espaces de réflexion qui ont su s'affranchir des limites institutionnelles.

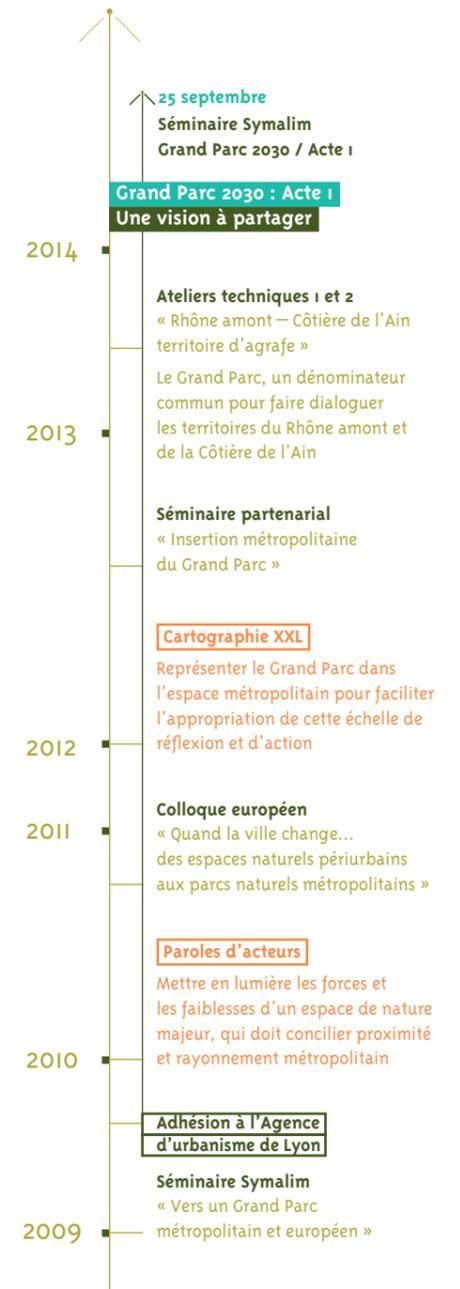
atouts

- Un espace ouvert, au cœur des stratégies d'aménagement du territoire en 2030
- Un territoire qui fait sens, appréhendé au-delà des limites administratives
- Un laboratoire de la coopération entre les collectivités
- Une synergie des acteurs autour d'un projet de territoire

enjeux

- Mettre en place une gouvernance partagée pour faire des choix mutualisés et interfacés avec les projets de chacune des collectivités membres
- Être un lieu d'expérimentation, apporter des solutions innovantes aux défis de demain

Animer les réflexions au service du projet du Grand Parc : une démarche engagée



Grand Parc : quelle vision pour 2030 ?

Prenant appui sur ses quatre vocations socles – la ressource en eau potable, les loisirs, le patrimoine naturel, la lutte contre les inondations – et sa capacité à les concilier dans un subtil équilibre, le Grand Parc doit se positionner comme un espace ouvert, connecté et à fort rayonnement métropolitain, qui capitalise ses spécificités et valorise ses potentiels. Les échanges durant le séminaire ont permis de faire émerger trois grands objectifs qui structurent la vision du Grand Parc à l’horizon 2030.

- Conforter et dynamiser la valorisation des ressources environnementales
- Faire du Grand Parc un haut lieu des loisirs et du tourisme métropolitain
- Développer la vocation culturelle et éducative auprès de publics diversifiés

Pour chacun de ces objectifs, des pistes de projets ont été évoquées et abordées selon trois axes : les publics concernés, l’ancrage territorial, le modèle économique.



Le Grand Parc, haut lieu de nature et de biodiversité



La protection de la ressource en eau, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, la lutte contre les inondations, figurent parmi les 4 vocations socles du Grand Parc. Des enjeux que les élus du Symalim souhaitent réaffirmer.

Des évidences qui méritent de maintenir la vigilance

L’avenir du Grand Parc doit être empreint de respect et de défense de ce « patrimoine naturel commun », conduisant à poursuivre voire intensifier les actions et projets de sensibilisation des publics. Les équilibres actuels, facteurs de réussite du projet Grand Parc, doivent être garantis. À ce titre, le principe d’auto-valorisation chemine, agissant aussi bien sur la protection des milieux naturels, agricoles et aquatiques que sur l’image positive du Grand Parc.

Minimiser les impacts sur l’environnement

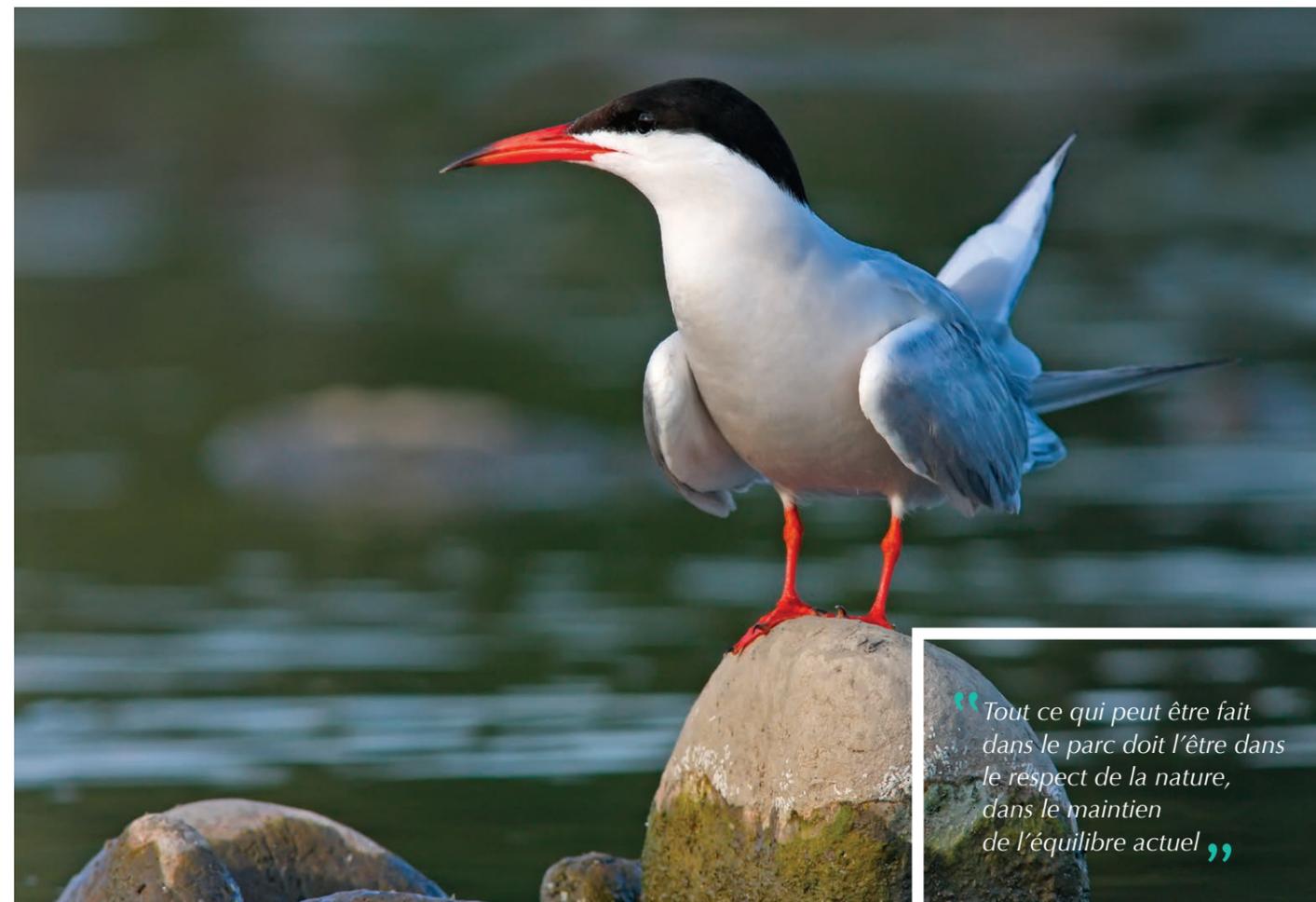
La maîtrise de la fréquentation de l’espace et des pressions humaines sur l’environnement est une condition déterminante de l’objectif de valorisation du Grand Parc. Des propositions sont formulées en ce sens : alterner espaces « de retrait » et espaces de fréquentation, hiérarchiser les circulations (grands chemins, chemins, sentiers), contraindre le transit, le stationnement... Ces solutions seront à approfondir.

“Le Grand Parc est un lieu innovant qui peut aller chercher des fonds européens”,

La mobilisation des richesses environnementales, facteurs de nouvelles ressources ?

L’idée de relier préservation de l’environnement et valorisation financière fait progressivement son chemin. Une offre de service en matière de gestion des espaces de nature et des espaces verts pourrait être proposée à des collectivités voisines. Le Grand Parc pourrait également accueillir des expérimentations grandeur nature dans le cadre de programmes de recherche-développement. La dimension « laboratoire » du Grand Parc constitue dans cette perspective, un levier. De même, considérant le rôle essentiel du Grand Parc dans l’alimentation en eau potable de l’agglomération lyonnaise, la possibilité d’une réaffectation d’une partie de la taxe sur l’eau est une piste à explorer.

* citations recueillies durant le séminaire



“ Tout ce qui peut être fait dans le parc doit l’être dans le respect de la nature, dans le maintien de l’équilibre actuel ”



“ Il nous faut continuer de promouvoir une agriculture respectueuse de l’environnement, qui économise l’eau et l’énergie ”



Grand Parc : quelle vision pour 2030 ?

Le Grand Parc, haut lieu du tourisme et des loisirs métropolitains



L'inscription du Grand Parc au rang des principales destinations touristiques métropolitaines apparaît réaliste et opportun. C'est en tout cas un objectif partagé par les élus du Symalim qui identifient un faisceau de conditions pour pouvoir mener à bien ce projet.

Faire évoluer la desserte du Grand Parc

La qualité de la desserte et la gestion des circulations sont apparues comme des conditions *sine qua non* à l'attractivité du Grand Parc. Elles posent aujourd'hui question.

La perspective que le Grand Parc Miribel Jonage entre pleinement dans l'offre touristique d'échelle métropolitaine est donc fortement corrélée à la création des connexions aux centralités urbaines voisines, aux nœuds de transports en commun. La place de la voiture dans le parc est fréquemment interrogée et le transit pendulaire montré du doigt. Des solutions doivent être trouvées, la question de la gratuité de l'accès peut être posée.

Bâtir une stratégie touristique, fondée sur les complémentarités avec les territoires voisins

Le potentiel touristique du Grand Parc est bien réel, pourtant toutes les conditions ne sont pas réunies pour qu'il soit identifié comme un haut lieu du tourisme métropolitain. Le positionnement touristique est à rechercher, à l'échelle locale, mais également régionale et internationale.

Il faut réfléchir à une marque, capitalisant sur le nom du Grand Parc. Il paraît également nécessaire de s'inscrire en complémentarité des offres touristiques des collectivités membres, de se rapprocher des offices de tourisme pour développer des offres « circuits-courts ». L'offre d'hébergement devra s'étoffer, sur des produits de plein air notamment, dans le parc ou à proximité.

Trouver de nouvelles ressources financières

La mise en place d'un nouveau modèle économique sera nécessaire pour développer et gérer durablement le Grand Parc. Si le tourisme et les loisirs peuvent être source de revenus, ils sont aussi générateurs de dépenses. De nouvelles ressources sont donc à trouver. Plusieurs pistes sont évoquées : le développement de partenariats privés, autour de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (mécénat, fondations,...) très cohérente avec l'image et le positionnement du Grand Parc, de nouveaux partenariats publics, l'évolution du niveau des cotisations des collectivités. Par ailleurs, la privatisation de certains lieux ou équipements du Grand Parc peut aussi constituer un moyen d'augmenter la capacité de financement.

« Le Grand Parc doit être accessible autant au nord qu'au sud »

« Faire du Grand Parc, une marque et labelliser ceux qui y développent des projets »

« Communiquer pour garantir une fréquentation diversifiée, vecteur de ressources nouvelles »

« Proposer la location d'équipements, de salles »



Piste de réflexion

Positionner le Grand Parc comme un bien commun, un espace ressource ouvert aux partenariats extérieurs

Il est apparu à l'occasion du séminaire, et en particulier à l'occasion des travaux en groupe, que de nombreuses propositions visaient à questionner l'institutionnalisation du Grand Parc. Cette institutionnalisation a tendance à laisser penser que toute action de maintenance, de préservation, d'innovation ou de projet ne peut être que le fait de l'institution Symalim ou de ses membres. Il y a là un enjeu majeur pour l'avenir du Grand Parc : le faire percevoir comme un espace ouvert aux coopérations, aux projets extérieurs, aux initiatives portées par des acteurs externes (collectivités voisines, entreprises, associations, usagers). Le Symalim serait, dans un tel contexte, un facilitateur et le garant de la cohérence des interventions en lien avec la stratégie cadre. Des conventions et accords multiformes pourraient garantir cette cohérence.

« Organiser des manifestations : expositions, séminaires, concours, journées à thème »

Grand Parc : quelle vision pour 2030 ?

Le Grand Parc, haut lieu de culture et d'éducation



L'idée de conforter le Grand Parc dans ses fonctions culturelles et éducatives est amplement partagée. Mais dans un environnement où les attentes évoluent, le Grand Parc doit diversifier ses produits, s'ouvrir à de nouveaux publics et développer son offre culturelle.

Faire du Grand Parc un lieu de formation référencé

L'offre de sensibilisation et d'éducation à l'environnement développée par le Grand Parc auprès des publics, qu'il s'agisse des scolaires ou du grand public est à renforcer. Mais au delà, les propositions convergent autour d'une offre de formation professionnelle, notamment autour des métiers de la nature : formation aux métiers de l'environnement, de l'agriculture, centre d'apprentissage pour les métiers verts, lieu de développement de compétences (bûcherons, élagueurs), lieu de formation pour les agents des collectivités territoriales. Un véritable plaidoyer pour renforcer les missions éducatives et développer un volet aujourd'hui absent de la stratégie du Grand Parc.

Rehausser l'ambition culturelle

Bien que plusieurs événements ou installations animent d'ores et déjà la politique culturelle du Grand Parc, la marge de manœuvre en la matière est importante. L'ambition d'une « montée en puissance » de l'offre culturelle du Grand Parc est clairement exprimée. Les propositions portent sur l'accueil, au Grand Parc, de programmations s'inscrivant dans les grands événements métropolitains (biennale de la danse, Nuits de Fourvière, biennale d'art contemporain, fête des lumières). Plus globalement, la volonté d'accueillir des séminaires, concours ou expositions de niveau métropolitain voire régional est partagée.

Maintenir l'ouverture à tous les publics

Le Grand Parc joue aujourd'hui une fonction sociale qui ne doit aucunement être remise en cause. La mise en tourisme et l'identification de cet espace dans la gamme des loisirs métropolitains devra tenir compte de la mixité sociale et garantir l'ouverture du parc au plus grand nombre. Le rayonnement accru du Grand Parc passe par une ouverture à des visiteurs étrangers mais aussi par sa capacité à conserver ses publics actuels. La dimension pédagogique et l'ouverture à tous apparaît une fois encore comme une condition essentielle du déploiement d'une stratégie culturelle.

Piste de réflexion

Impliquer, associer, mobiliser les publics

Il est apparu que de nombreuses propositions visaient à questionner la notion de public. Si l'ouverture du Grand Parc à l'ensemble des publics n'est pas remise en question, le fait de positionner les publics fréquentant le Grand Parc comme de simples « consommateurs », a de lourds impacts financiers. Il conditionne également le regard porté par les citoyens sur cet espace où ils vont « consommer » des services. L'enjeu que doit relever le Grand Parc est d'amener ses publics à le considérer comme un bien commun dont ils ont la co-responsabilité. Un tel objectif exige de développer la concertation avec les publics, de poursuivre les démarches de sensibilisation, de co-produire des projets...



Grand Parc 2030 : de la vision partagée à la stratégie cadre

Les étapes de la production et de la promotion de la stratégie cadre

Valorisation externe auprès des partenaires et du grand public

printemps 2016
Grand Parc 2030 : Acte 3
Promouvoir la stratégie cadre

Grand Parc 2030 : Acte 2
Construire la stratégie cadre

novembre
• Validation des grands axes de la stratégie cadre
• Priorisation de la mise en œuvre
• Stratégie d'adhésion et de promotion partenariale

10 septembre
Séminaire intermédiaire
Mise en commun des travaux des commissions / émergence des points d'interaction.

5 mai
Remise aux vice-Présidents des « tableaux de bord stratégie cadre » et d'un document de synthèse de l'Acte 1

16 avril
Restitution de l'Acte 1

Commissions des vice-Présidents

2015
25 septembre
Séminaire Symalim
Grand Parc 2030 Acte 1

2014
Grand Parc 2030 : Acte 1
Une vision à partager

L'acte 1 de la démarche Grand Parc 2030 a permis de poser les premiers jalons du devenir du Grand Parc. Les réflexions à venir doivent désormais s'inscrire en cohérence avec les grands objectifs fixés et s'attacher à intégrer les trois filtres clefs que sont les publics, les territoires concernés et le modèle économique.

De ces réflexions, doivent émerger, à l'horizon de la fin 2015, une stratégie cadre. En cohérence avec les échanges conduits durant ce séminaire, l'ambition n'est pas de se doter d'un nouveau plan directeur, qui listerait les actions à mener, en survalorisant celles s'inscrivant dans le temps d'un mandat.

Le choix de réaliser une stratégie cadre est de se fixer un cap, à un horizon de 15/20 ans, qui permette de garantir la cohérence des actions menées au fil du temps, depuis les choix de gestion au quotidien jusqu'aux projets qui nécessiteront une génération pour se réaliser.

À partir de cette stratégie cadre, des programmes d'actions thématiques seront déclinés à des horizons temporels plus proches, tout en offrant la souplesse d'intégrer de nouvelles opportunités.



“Initier un festival sur l'environnement conjuguant animations grand public mais aussi séminaires et colloques. Il y a matière à renforcer les liens du Grand Parc avec l'enseignement supérieur et la recherche ”



“Il faut mettre à profit d'autres collectivités les lieux et les expériences conduites au sein du Grand Parc ”

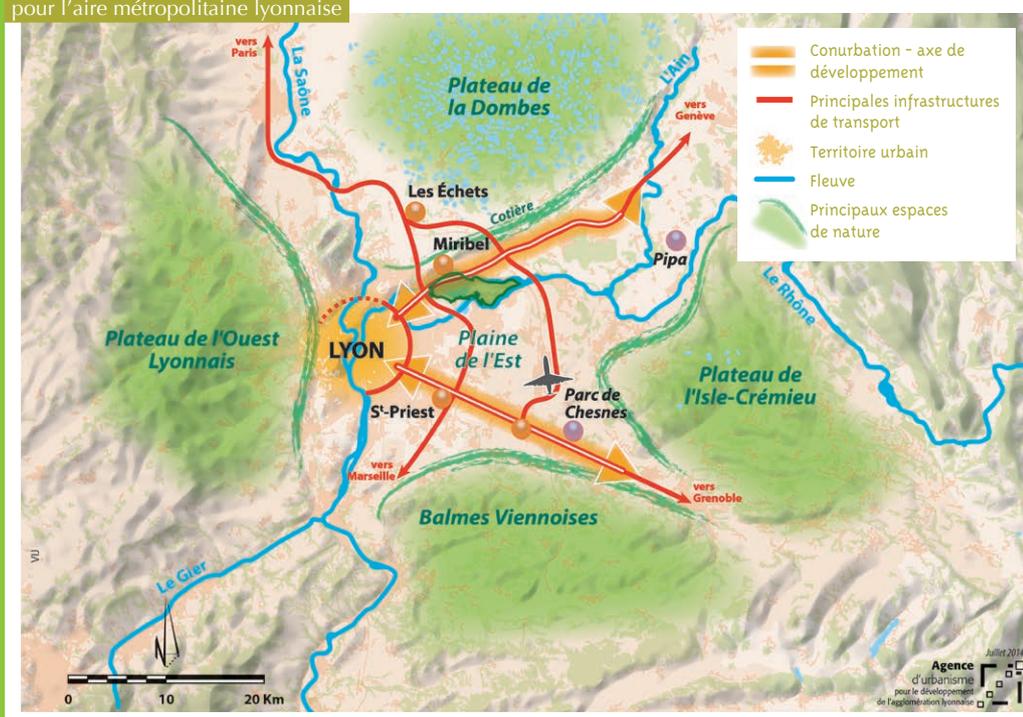
“Séminaires, concours et expositions de haut niveau axées sur l'environnement, le land art sont à envisager ”



grand parc 2030

miribel jonage

Grand Parc Miribel Jonage : un espace ressource
pour l'aire métropolitaine lyonnaise



Conception réalisation :

Agence d'urbanisme de Lyon - © Cinco

Crédits photographiques :

BALLOIDE-PHOTO, Thierry CHASSEPOUX,
Laurence DANIÈRE, Antoine GRASSET,
Elisabeth RULL, Yves THONNERIEUX, SYMALIM

Document imprimé en 500 exemplaires

Dépôt légal mai 2015

Téléchargeable sur

www.grand-parc.fr/institutionnel

www.urbalyon.org

SYMALIM / Grand Parc Miribel Jonage

Chemin de la Bletta
69120 Vaulx-en-Velin

Tél. : 04 78 80 23 92

Fax : 04 72 04 07 95

secretariat.symalim@grand-parc.fr